

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 49

présenté par

Mme Pujol, M. Bilde, M. Chenu, Mme Houplain, Mme Le Pen et M. Meizonnet

ARTICLE PREMIER

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La possibilité d'exiger la présentation d'un document officiel dans le cadre de la crise sanitaire doit être réservé aux forces de l'ordre ou aux personnes déjà habilitées aux contrôles d'identité.